



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 26.02.046

PORTANT NUMÉROTATION DES DEUX IMMEUBLES CONSTRUITS SUR LA PARCELLE HI N° 294

oooooooooooo

La Maire,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2213-28,

Vu le permis de construire n° 095 183 25 U 0001 accordé le 10 avril 2025, au bénéfice de la SCCV CERGY-COURDIMANCHE, pour la construction d'un ensemble immobilier comprenant 108 logements dont 30 logements sur la parcelle cadastrée HI n° 294, sise boulevard des Chasseurs et rue du Capitaine Némó,

Considérant la nécessité d'attribuer un numéro de voirie aux deux immeubles à réaliser issus du permis de construire n° 095 183 25 U 0001,

ARRÊTE

Article 1. : Les 30 logements issus de la construction accordée par le permis de construire susvisé porteront les numéros suivants, conformément au plan joint au présent arrêté :

- **Bâtiment E1 : 25 boulevard des Chasseurs**
- **Bâtiment E2 : 1A rue du Capitaine Némó**

Article 2. : La fourniture et la mise en place des panneaux de numéros et des boîtes aux lettres seront à la charge des propriétaires des parcelles concernées.

Article 3. : Cet arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pontoise.

Un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux.

Article 4. : Le présent arrêté sera notifié à la SCCV CERGY-COURDIMANCHE.



Article 5. :

- Le chef de la police municipale
- La directrice des services techniques

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Ampliations seront adressées à :

- Centre de l'adresse de La Poste
- Centre des Impôts Foncier de Cergy-Pontoise
- INSEE HAUTE NORMANDIE

Fait à COURDIMANCHE, le **12 MARS 2026**

Pour la Maire,

L'adjoint chargé de l'Urbanisme,

De la transition énergétique et des mobilités propres

Pascal HOUEIX